

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE
DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

XIII^e Volume.
N^o 8. — Août 1889.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT

ART. 1. — La Société admet dans son sein les personnes étrangères à sa circonscription.

ART. 9. — Tous les Sociétaires reçoivent le Bulletin mensuel.

ART. 11. — Les Membres titulaires et les Dames patronnesses paient une cotisation annuelle de 10 fr.

ART. 12. — Toute personne désirant faire partie de la Société en qualité de Membre titulaire ou de Dame patronnesses devra en faire la demande au Président d'une Section, cette demande contenant déclaration d'élection de domicile à Senlis.

ART. 15. — Tout Membre qui voudra cesser de faire partie de la Société devra donner sa démission *par écrit* au Président de sa Section, assez à temps pour qu'elle parvienne au Bureau général avant le 31 Décembre. — Passé ce délai, la cotisation serait due pour la nouvelle année. (*Le refus du Bulletin ne constitue pas une démission*).

—

Les Sociétaires qui ne recevraient pas régulièrement le Bulletin, ou qui changeraient d'adresse, sont priés d'en informer le Secrétaire-Général.

Les Réunions générales de la Société ont lieu le premier dimanche de chaque mois, à 2 heures 1/2, et celles du Conseil d'administration le même jour, à 4 heures 1/2, dans une des Salles de l'ancienne Ecole des Frères.

SENLIS
IMPRIMERIE ERNEST PAYEN
9-11, place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

1889

MEMBRES PERPÉTUELS

M^{me} de Vatry. — M^{me} Corbin. — M. de Vatry. — M. Thirion. — M. Vernois. — M. de Maintenant. — M. Minguet. — M. Cagny. — M. Deshais. — M. Cossin. — M. Desachy (Charles). — M. le baron de Condé. — M. Bruslé. — M. Jannin. — M. Lemaire (de Nanteuil). — M. Froment (de Saint-Firmin). — M. de Maricourt. — M. Picard (de Crépy). — M. Brochon. — M. Perpette. — M. Bruiet. — M. Am. de Caix de Saint-Aymour. — M. Corbin. — M. Thiénard. — M. Odent. — M. Frémy. — M. le baron Seillière. — M. Bourbonneux. — M. Sebert. — M. Vinet. — M. le baron de Saint-Marc. — M. le comte Amelot. — M. Drivière. — M. Guérard — M. le prince Radziwill. — M. le baron Franck Seillière. — M. Morel.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de l'Oise. — Monseigneur l'Evêque de Beauvais. — M le Sous-Préfet de Senlis. — M. le Maire de Senlis.

BUREAU HONORAIRE

M. le comte de Maricourt, *vice-président*.
M. Cossin, *secrétaire*.
M. Jassemmin, *secrétaire-général*.
M. Dubarle, *jardinier-professeur*.
M. Macret, *secrétaire-général*.

BUREAU GÉNÉRAL

Président..... MM. Thirion.
Vice-Présidents..... Brochon, Morel et Vantrois.
Secrétaire-Général..... Delamotte.
Secrétaire-Général-Adjoint..... Lebrasseur.
Secrétaire..... Legras.
Trésorier..... Choquet (Jules).
Trésorier-Adjoint..... Noché.
Bibliothécaire-Archiviste .. Deslandes père.
Conservateur du Matériel .. Tirlet.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Bordier, Guinand, Tassin, Pecquet, Simon Compiègne, Ferraud, Salot, Fossiez, Vaudier, Testard, Delmont, Sylvain Berger.

JARDINIER-PROFESSEUR

M. Lozet.

BUREAUX DES SECTIONS

CREPY-EN-VALOIS. — *Président* : M. Chopinet. *Vice-Président* : M. Clair.
Secrétaire : M. Francolin. *V. Secr.* : M. Mathiou. *Trésorier* : M. Legros.
Délégué : M. Punant.
LA CHAPELLE-EN-SERVAL. — *Président* : M. Baudet. *Vice-Prés.* : M. Vivier.
Secrétaire : M. Rauscher. *V.-Secr.* : M. Dubray. *Trésorier* : M. Huss.
Délégué : M. Cendrier.
NANTEUIL-LE-HAUDOUIN. — *Président* : M. Valadon. *V.-Prés.* : MM. Hardy et Darragon. *Secrétaire* : M. Lebeau. *Vice-Secrétaire* : M. Délie.
Trésorier : M. Lefèvre. *Délégués* : MM. Garnotel et Tassard.
PONT-SAINTE-MAXENCE. — *Président* : M. Renault. *Vice Présid.* : M. Payen.
Secrétaire : M. Gaillardin. *V.-Sec.* : M. Lemercier. *Trésorier* : M. Jaunet.
Délégué : M. Lefebvre.

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE

FONDÉE EN 1751

ERNEST PAYEN

IMPRIMEUR BREVETÉ

9-11, Place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

SENLIS

Ouvrages de Ville et d'Administration.

Affiches de toutes grandeurs, en noir et en couleurs

Labeurs. — Prix-Courants. — Catalogues.

Avis d'Expédition, de Traite, de Règlement.

Factures. — Relevés de Comptes. — Têtes de Lettres.

Prospectus. — Circulaires.

Billets à ordre. — Mandats. — Chèques. — Reçus. — Bordereaux.

Cartes d'Adresse. — Cartes d'Envoi.

Billets de Naissance. — Lettres de Mariage et de Décès.

Actions. — Obligations.

Diplômes.

Plans. — Fac-Simile. — Musique. — Marmots.

Cartes de Visite.

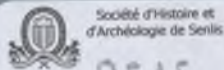
Registres imprimés, réglés, foliotés et perforés.

Imprimés pour Tirs à l'Arbalète, Tirs à l'Arc, Tirs au Fusil et au Pistolet.

AFFICHES DE FÊTES — BILLETS DE LOTERIE

LETTRES DE DÉCÈS EN UNE HEURE

FOURNITURES DE BUREAUX



Notice : 9515

CH :

SHAS



0 000000 047470

LEFÈVRE

SERRURIER - CONSTRUCTEUR

A SENLIS

Spécialité de Grilles en tous genres.

SERRES — CHASSIS DE COUCHES

Outillage et tous Accessoires pour Jardins.

VENIER

ENTREPRENEUR DE MENUISERIE

SENLIS (OISE).

Châssis en bois. — Coffres.

Treillages en tous genres.

Kiosques rustiques et en bois découpé.

CLOTURES EN BOIS POUR PARCS ET JARDINS

Grandes Pépinières de Bargny

PAR BETZ (OISE).

Armand MOREL

Lauréat de la Prime d'honneur de l'Horticulture en 1885
au Concours régional de Beauvais.

Grandes Variétés

DE

PLANTES DE TOUTES SORTES

Demander le Catalogue.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance de la Section centrale

DU 4 AOUT 1889.

PRÉSIDENCE DE M. THIRION, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

M. TRONCIN, maire de Chamant, est admis membre de la Société.

Est présenté :

M. LOZET (Hippolyte), jardinier, rue de l'Hermitage, à Montmorency.

La correspondance comprend :

Une lettre de M. Morel, vice-président, et une autre de M. Valadon s'excusant de ne pouvoir assister à la séance.

Une lettre de M. Guinand annonçant à M. le Président l'envoi d'un spécimen d'arbuste qu'il a rencontré dans les montignes, et dont il désirerait savoir le nom. — Plusieurs Membres trouvent un nom local de la plante, mais M. le Président reconnaît dans le fruit qui lui est envoyé, le *Vaccinium myrtillus*.

M. le Secrétaire-Général-Adjoint donne connaissance du procès-verbal des travaux du Conseil d'administration, duquel il résulte :

1° MM. Pecquet, Testard et Bordier sont nommés membres du jury chargé d'apprécier les divers apports faits aux Concours spéciaux de ce jour ;

2° Est voté le crédit nécessaire pour un artichaut à mettre au bout de la grille nouvellement faite ;

3° M. le Président est autorisé à s'entendre avec la Société du Hannetonage au sujet des frais faits avant les Syndicats cantonaux.

M. le Président annonce que M. Valadon, président de la
XIII^e VOLUME. — N^o 8. — AOUT 1889.

Section de Nanteuil, est décoré des Palmes académiques, et que M. Emile Pierre, du Gabon, est nommé chevalier du Mérite agricole.

Il dit combien il est heureux d'être le premier à faire part de cette bonne nouvelle à la Société.

Tous les Membres présents, à l'unanimité, envoient leurs félicitations à MM. Valadon et Emile Pierre.

M. le Secrétaire-Général donne connaissance du rapport du Jury sur le Concours de ce jour.

Ce Concours, parfaitement réussi, comprenait un certain nombre de variétés de plantes fleuries ou à feuillages, entre autres une belle collection de coleus et une autre de bégonias. Quelques variétés de fuschias doubles, de gloxinias, de plantes vertes, et enfin deux beaux lots de légumes.

Les récompenses sont ainsi attribuées :

Fleurs :

- MM. DUDRUMET, médaille de vermeil de 2^e classe ;
SALOT, médaille d'argent de 1^{re} classe ;
VAUDIER, médaille d'argent de 1^{re} classe.

Légumes :

- MM. DUDRUMET, médaille d'argent de 1^{re} classe ;
GALLARD, médaille d'argent de 2^e classe.

M. Brochon, vice-président, fait une lecture très intéressante sur le *Stachis affinis*. M. Gallard en ayant exposé un pied, les auditeurs peuvent de *visu* se rendre compte des observations faites.

M. Thirion présente un melon hybride du melon vert arabe, fécondé par un melon de Malte à chair rouge, et qui est d'une grande fécondité.

L'assemblée, qui l'avait dégusté et trouvé délicieux, demande à l'unanimité qu'il soit nommé *Sucrin de Senlis*.

Après le tirage de la loterie, la séance est levée à quatre heures et demie.

MOYEN DE CONSERVER LES MELONS

A l'issue de la séance du 4 août, M. Dudrumet présentait un melon coupé depuis quinze jours et qu'après dégustation, les Membres présents ont trouvé en parfaite maturité.

Le moyen employé est excessivement simple :

Mettre dans une caisse une couche de sable sur lequel les melons sont posés et puis complètement couverts de sable jusqu'à 2 ou 3 centimètres au dessus du cernage.

MM. Vaudier et Testard, qui étaient présents, ont confirmé l'efficacité du procédé.

On pourrait agir de même pour les fruits.

TRAVAUX DE L'AMATEUR FLEURISTE

Septembre.

PLEINE TERRE

En ce mois sévissent les tempêtes. Peu à peu les fleurs d'été disparaissent, et sans l'admirable harmonie qui règne dans la nature, le jardin fleuriste deviendrait bientôt moins intéressant et serait vite abandonné. Mais l'amateur prévoyant est prêt; il sait qu'aux fleurs de la saison passée succèdent les fleurs de la saison qui suit; aussi possède-t-il, en pépinière d'attente, une ample provision de plantes à floraison automnale, en pleine terre, en pots, qu'il peut transplanter à tout instant suivant sa volonté et ses besoins.

Déjà le roi de l'automne (le *Dalhia*), aux couleurs si variées et si vives, resplendit au milieu de ses compagnes, les nombreux *Chrysanthèmes*, les *Véroniques* d'Anderson, les *Asters* étoilés, les floribonds *Bégonias* bulbeux, les *Salvias* au coloris purpurin et éclatant, enfin les tribus de *Phlox* et de

Penstemons, etc., toutes ces plantes brilleront à leur tour dans les plates-bandes et les corbeilles, pendant le cours de cette saison; l'Héliotrope, le Réséda aux fleurs tristes et sans éclat, la blanche Tubéreuse, mêleront leurs suaves et pénétrants parfums aux parfums des feuilles jaunies et mourantes, dont se dépouillent chaque jour les bois et les bosquets du jardin paysager, et rendront agréable pour quelque temps encore les promenades au jardin d'agrément.

Les semis de fleurs, connus sous le nom de semis d'automne, sont très nombreux en ce mois. La plupart des plantes annuelles et bisannuelles mûrissent et laissent échapper leurs graines de la fin de l'été au cours de l'automne. Ces graines, selon l'espèce de plantes qui les a produites, disséminées d'elles-mêmes, c'est-à-dire, naturellement, peuvent passer l'hiver sans germes; mais il en est aussi qui germent peu de temps après leur contact avec le sol. Les semis de cette saison produisent des plantes plus vigoureuses; fleurissant plus tôt au printemps, les fleurs atteignent une plus grande dimension et les coloris sont plus vifs.

On fera bien d'imiter la nature, en semant à l'automne les espèces de plantes annuelles et bisannuelles qui résistent bien aux hivers de notre climat. Tels sont : les Bluets, les Coquelicots, les Pavots, la Campanule-Miroir-de-Vénus, les Crépis, la Cynoglosse à feuille de lin, l'Erysinum de Pétrowski, l'Eschscholtzia, les Némophilas, les Thlaspis, les Pieds-d'Alouettes, le Myosotis des Alpes, les Clarkias, les Collinsias, et les dernières Pensées, dont les premiers semis doivent être repiqués en pépinières. Semées plus tôt, la plupart des plantes ci-dessus mentionnées produisent des plantes trop développées, susceptibles de moins bien supporter l'hiver; l'époque la plus convenable pour opérer ces semis est du 15 septembre au 15 octobre, néanmoins, cette époque n'est pas absolument invariable.

Il y a, au contraire, des espèces de plantes qui, semées aussi tard en saison, ne fleuriraient pas l'année suivante;

exemple : la Campanule-Violette-Marine, la Rose-Trémière, et beaucoup d'autres qu'il est préférable de semer en juin-juillet. Les plants une fois obtenus, il convient de les repiquer en pépinière le long d'un mur à bonne exposition, de les garantir un peu plus tard des fortes gelées, de la neige, à l'aide de paillassons, de feuilles de grandes fougères, d'herbes sèches, et au besoin de châssis vitrés, suivant que les plantes cultivées seront plus ou moins sensibles au froid.

Vers la fin du mois on commence, dans les terrains chauds et secs, la plantation des oignons à fleurs, Jonquilles, Narcisses, Jacinthes, Tulipes, Anémones, Renoncules et beaucoup d'autres tuberculeuses et bulbeuses. On continue la multiplication, par division des touffes, des plantes vivaces citées le mois précédent; on accomplit rigoureusement les travaux d'entretien et de propreté.

Le nombre assez considérable de plantes qui mûrissent leurs graines nécessite une grande surveillance et beaucoup de soins, pour en faire la récolte avec ordre, c'est-à-dire les récolter séparément, par variétés, les étiqueter correctement, afin d'éviter plus tard des erreurs; puis d'arriver à temps pour les prendre avant leur déhiscence. Exemple : les graines contenues dans des capsules, celles à aigrettes seront récoltées avant qu'elles ne s'entr'ouvrent complètement, de peur qu'elles ne tombent d'elles-mêmes sur la terre ou qu'elles ne soient emportées par le vent. Les graines en baies seront écrasées entre les doigts, mises à sécher à l'ombre, évitant de les laver. Toutes ces graines seront ensuite placées dans un endroit sain, exempt d'humidité, jusqu'au moment de leur ensemencement, si toutefois ces graines n'exigent pas d'être semées aussitôt après leur récolte.

On continue à froid la multiplication des plantes molles sur des couches usées, le repotage des boutons enracinés.

SOUS VERRE

On fait des couches chaudes pour multiplier par boutures,

sous châssis, en terrines de terre de bruyère, les plantes délicates; on fait également de nouvelles couches dans les bâches qui doivent abriter des plantes pendant l'hiver.

On continue à rentrer dans les serres, dans les bâches chauffées au thermosiphon, les plantes sensibles au froid qui ont passé l'été à l'air libre; celles destinées à la culture forcée. Les châssis de la serre tempérée doivent être maintenus ouverts pendant le jour, pour que les plantes qui y prennent place ne souffrent pas d'un trop brusque changement; on ne devra même les fermer la nuit qu'autant que le froid serait à craindre.

La chaleur et les jours décroissent, et pour cette raison on diminue l'air dans la serre chaude pendant le jour, le soir on ferme les panneaux; on diminue aussi les arrosements à l'intérieur, ne les appliquant désormais qu'après le lever du soleil, et cela jusqu'au retour de la bonne saison.

Souvent, vers la fin de septembre, surviennent des nuits très froides, des journées sans soleil. Dans ce cas, la serre chaude exige un peu de feu le soir, pour combattre l'humidité surabondante qui ne manque pas de se manifester. Parfois même, suivant les plantes que l'on cultive, il n'est pas superflu d'en allumer le matin.

CH. LOZET.

TOUJOURS LE TIGRE DU POIRIER ⁽¹⁾

(*Tingis Pyri*).

Cette année encore, ce terrible petit insecte a causé bien des misères aux pauvres poiriers. Les espaliers de ce genre situés dans les sols légers et secs ont triste mine en ce moment, avec leurs feuilles devenues d'un gris sale; il semble

(1) Le pommier n'en est pas exempt.

que la florissante santé que possédaient ces arbres il y a à peine deux mois est gravement compromise. En effet, il en serait ainsi si nous ne nous hâtions d'y apporter remède en temps opportun, sans attendre l'envahissement général de ce cruel ennemi. Je dirai quelques mots sur l'existence de cette petite punaise et j'indiquerai ensuite les procédés à employer pour la combattre.

C'est pendant les mois d'été, par conséquent les plus chauds, qu'elle cause le plus de ravages. Elle se tient en famille, à la face inférieure des feuilles. Chacun des membres de cette famille, arrivé à l'état parfait, pique l'épiderme de la feuille pour en absorber le fluide; le nombre de piqûres est parfois si considérable, qu'il suspend complètement la végétation des sujets attaqués.

Si l'on examine à la loupe le dessous d'une feuille habitée par ces hémiptères, il est facile de remarquer qu'il y en a des petits et des gros, c'est-à-dire de plusieurs âges; il y en a même à l'état larvaire, disent les entomologistes, ce qu'on peut également voir à l'aide d'un verre grossissant. Ce qu'il y a de certain, c'est que ces dévastateurs provoquent notre haine lorsqu'ils nous font la guerre; aussi devons-nous, pour les détruire, les combattre à outrance, à deux époques de l'année: la première, lorsqu'ils se montrent en nombre menaçant et envahisseur; la seconde, lorsqu'ils sont cachés dans leur retranchement, engourdis par le froid. Actuellement, il faut se livrer au premier combat; on fera de nombreuses victimes.

Pour cela on emploiera n'importe quel moyen, pourvu qu'on arrive à s'en débarrasser. En voici un qui m'a bien réussi: Dès l'apparition du premier bataillon ennemi, j'ai fait éteindre, sans feu ni eau, à l'air libre, des morceaux de chaux vive, jusqu'à réduction en poudre; puis tous les deux jours, le matin, à la rosée, j'en ai jeté généreusement, à la poignée, sur les arbres attaqués. Au bout d'une semaine, l'ennemi avait disparu.

On fait aussi usage d'eau dans laquelle on fait bouillir soit du tabac, soit des feuilles de noyer : 4 kilogr. de l'une ou l'autre substance dans 20 litres d'eau ; on se sert de cette eau pour seringuer les feuilles attaquées ; puis d'eau phéniquée, dans la proportion de 3 % d'acide phénique ; d'eau de savon noir à 5 % ; enfin d'eau ordinaire mélangée par moitié d'une bonne eau de lessive.

Certes, tous ces procédés sont bons pour vaincre, mais à la condition qu'ils soient mis en usage à temps, n'attendant pas qu'on ait le grand nombre contre soi. Dans tous les cas, ne jamais se rendre, lors même que les munitions viendraient à manquer, et, sans abandonner la place, couper toutes les feuilles envahies, qui ne sont plus d'une grande utilité pour l'arbre dans l'état où elles se trouvent, les brûler impitoyablement, sans quoi ces pauvres feuilles, toutes tourmentées qu'elles sont, formeraient, pour toute vengeance, une retraite au pied du mur aux quelques échappés des combats, leurs plus grands ennemis, qui se trouveraient alors à l'aise pour hiverner et revenir créer de nouvelles colonies l'année suivante.

A la deuxième époque, c'est-à-dire en hiver, on grattera, on brossera convenablement et rigoureusement les écorces des arbres, en les taillant ; puis, après la taille, un chaulage énergique leur sera appliqué avec la composition suivante : 5 kilos de chaux, 1 kilo de soufre en poudre, 500 grammes de nicotine concentrée, 500 grammes de sulfate de cuivre complètement fondu dans l'eau chaude (1), un litre de lait, le tout additionné d'eau goudronnée, de façon à obtenir une bouillie assez épaisse pour être facilement appliquée au pinceau sur toutes les parties de l'arbre.

Senlis, le 23 août.

CH. LOZET.

(1) Se servir d'un vase inutile pour le faire fondre.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

La valeur agricole des hannetons. — Il ne faut pas oublier que si les hannetons coûtent à détruire, ils sont d'une haute valeur comme engrais azoté.

M. V. Cambon, ingénieur des arts et manufactures, a analysé dans son laboratoire, à Lyon, un lot de quelques centaines de hannetons, et voici les résultats qu'il a obtenus.

Poids moyen d'un hanneton.....	0 gr. 750
Eau contenue dans 100 gr. d'insectes.	66 —
Matière sèche.....	34 —
Ces 34 grammes de matière sèche contiennent :	
Azote organique.....	3 gr. 90
Acide phosphorique.....	0 — 70
Potasse.....	0 gr. 50 à 0 — 80
Cendres après calcination au rouge...	3 — 50

On voit que la valeur-engrais de ces insectes est assez considérable puisqu'elle représente environ 8 francs les 100 kilogr. Ajoutons que c'est un produit très rapidement assimilable. Les personnes peu au courant de l'appréciation du produit des engrais s'en rendront un compte plus précis, lorsqu'ils sauront que 100 kilogr. de hannetons équivalent, comme matière azotée, à 800 kilogr. de bon fumier de vache.

On voit donc que ce n'est point perdre son temps que de ramasser des hannetons. Combien de fruits ne recueille-t-on pas à grand peine, et Dieu sait avec quelles précautions, qui ne se vendent pas au marché plus de 8 fr. les 100 kilogr.

Pour détruire les insectes recueillis, M. Cambon recommande d'employer la chaux vive. On peut encore introduire dans un tonneau le sac plein d'insectes, verser dans ce tonneau quelques centaines de grammes de sulfure de carbone, recouvrir d'un couvercle et laisser le sulfure s'évaporer ; au bout d'une heure, tous les hannetons sont asphyxiés.

Genista Andreana. — « Lorsqu'il y a deux ans la *Revue horticole* décrivit cette magnifique plante et en donna une figure coloriée, le sentiment d'admiration qu'elle inspirait fut unanime. Tous les horticulteurs et amateurs s'accordaient à la placer au premier rang des arbustes d'ornement. On craignait seulement qu'il y eût exagération dans les couleurs de fleurs, ainsi que dans le nombre et la grandeur de celles-ci; il n'en est plus ainsi aujourd'hui que cette plante a été exposée au Champ-de-Mars où tout le monde a pu l'admirer. » Ainsi s'exprime M. Carrière dans un nouvel article qu'il consacre à ce Genêt.

M. Carrière ajoute les renseignements suivants :

Ce bel arbuste nouveau et inédit a été découvert en Normandie au milieu d'un champ de Genêts en fleurs. Il se distinguait à première vue de tout son entourage par l'éclat de ses fleurs dorées et cramoisies et non uniformément jaunes comme celles du type dont il est sorti accidentellement.

Le *Genista Andreana* est tout aussi rustique que le type (*Genista scoparia*) dont il sort; greffé sur le *Cytisus laburnum* sur lequel il reprend et vit très bien, il forme en peu de temps des têtes bien fournies qui se couvrent de fleurs chaque année en mai-juin.

Ce qui ajoute à son mérite ornemental, c'est qu'à l'époque où il fleurit il est déjà bien garni de feuilles trifoliées dont le vert naissant forme de charmants contrastes; c'est une des plus jolies nouveautés ligneuses obtenues.

*
* *

De l'eau de chaux contre la piqûre des Guêpes, Frelons et Abeilles. — Tous les ouvrages d'agriculture indiquent l'alcali volatil comme le meilleur remède contre la piqûre des insectes hyménoptères; je suis volontiers d'accord avec eux sur ce point, car il est évident que l'alcali neutralise le venin

inoculé par l'aiguillon qui pénètre dans la peau en forme de vrille et que nous cassons dans la plaie malgré nous, en y portant vivement la main, ce que l'on devrait se dispenser de faire. Mais comme les cultivateurs ne peuvent avoir chez eux, — et pour cause, — ou bien s'abstiennent de se précautionner d'alcali, tandis qu'il leur est facile de faire eux-mêmes et instantanément de l'eau de chaux, en délayant quelques grammes de chaux vive dans un verre d'eau; je crois utile de faire connaître le résultat de mes nombreux essais, qui, tous, ont été suivis d'un prompt succès.

Il y a quelques années, je fus atteint à la tête et au visage par de nombreuses piqûres de guêpes; c'est le cas de le dire que je souffrais comme un damné, car, comme on le voit, je ne parle pas d'une simple piqûre isolée. Je n'avais pas d'alcali sous la main et ne savais quel remède employer; mais, comme j'éprouvais à peu près les mêmes souffrances que produit la brûlure par le feu et que je connaissais de longue date les bons effets de l'eau de chaux en pareil cas, pour calmer l'inflammation et raffermir les tissus, j'eus recours à l'eau de chaux et m'en trouvai bien.

Vingt fois depuis ce temps, j'ai eu l'occasion de conseiller l'eau de chaux comme moyen curatif pour les piqûres d'abeilles, frelons, guêpes, et, toujours et instantanément, les douleurs vives cessent, le calme revient, et l'on tarde peu à adresser un remerciement sincère à l'eau de chaux, qui vous a délivré d'une souffrance que je puis dire intolérable, sans crainte d'être taxé d'exagération.

(Chimie agricole).

*
* *

Les Fruits. — Les fruits réputés fiévreux ne le sont en effet que quand on les consomme hors de propos, et avec excès. La Fraise, le premier des fruits rouges, peut être mangée à discrétion, comme la Framboise; bien plus, l'usage

prolongé des Fraises mangées à tous les repas, tant que dure la saison de ce fruit, est, dit-on, le meilleur des remèdes contre la goutte. Les personnes donc l'estomac est peu actif font bien de joindre aux Fraises un peu de vir et de sucre qui en facilitent la digestion. Les Groseilles à grappes, pourvu qu'elles soient bien mûres, et les Cerises de toutes les variétés plus ou moins acides, sont également inoffensives. Les Groseilles à maquereau et les Cerises douces à noyau oblong sont plus difficiles à digérer; les Guignes et les Bigarreaux ne doivent être consommés qu'avec modération, surtout par les enfants. Les Poires, Pommes, Abricots et Prunes, à l'état tout à fait vert ou seulement demi-mûrs, ainsi que le Raisin à l'état de verjus, qu'on débite tous les ans en quantités énormes dans les villes, sont dangereux pour la santé publique; si le mal qu'ils font aux enfants et aux femmes, qui les préfèrent aux fruits mûrs, était bien apprécié, la police en défendrait la vente comme elle défend celle de la viande gâtée et du poisson corrompu. Le Raisin mûr nuit rarement à la santé, à moins qu'on n'en mange avec excès; dans le Midi il produit l'ivresse, absolument comme le vin doux; il fermente dans l'estomac. Il faut user modérément de l'Abricot, de la Pêche et de la Prune à l'état frais, même quand ces fruits sont très mûrs; conservés secs ou sous forme de diverses confitures, l'Abricot et la Prune sont inoffensifs. Parmi les fruits secs, les Figues, les Dattes et le Raisin sont les plus nourrissants; la Figue sèche peut causer de graves indigestions, lorsqu'on en mange avec excès. Les Pommes et les Poires mûres à l'état frais, surtout les espèces qui mûrissent en hiver, sont les meilleurs et les plus salubres des fruits des climats tempérés. Les Pommes et les Poires cuites sont les aliments les plus sains et les plus légers qu'on puisse offrir aux convalescents.

(L'Hygiène pratique).

D^r H.

E. THOUZÉ

Négociant en Vins et Eaux-de-Vie de vins,

Dépositaire direct de Vins de Propriétaires Français et Algériens,

25, RUE BELLON, A SENLIS (OISE).

CAVES : Rue du Chancelier Guérin (caves de l'Evêché)
et Rue des Vignes, à Senlis.

Vins garantis purs et de provenance directe.

(L'analyse des Vins est toujours tenue à la disposition de l'Acheteur).

DEUX MÉDAILLES D'OR :

PARIS, à l'Exposition d'hygiène, au Palais de l'Industrie, en 1888;

TUNIS, à l'Exposition française, en 1888.

PRIX DES VINS DE LA RÉCOLTE 1888 :

Vin rouge..... 120 francs;

Vin blanc 130 francs.

PRIX DES VINS BLANCS DE LA RÉCOLTE 1887 :

Vin du Fort-Romain.. 140 francs;

Alicante 150 francs.

Le tout par bordelaise de 225 litres environ, rendue logée à Senlis, au domicile de l'Acheteur, et partout ailleurs, *franco* à la gare la plus voisine du destinataire. Les frais d'octroi, s'il en existe, restent à la charge de l'Acheteur.

Escompte au comptant : 2 1/2 pour cent.

N.-B. — On vend les mêmes Vins par 25 litres à un prix proportionnel à ceux indiqués ci-dessus pour la pièce entière.

Ces prix seront envoyés aux personnes qui en feront la demande.

MM. les Membres de la Société d'horticulture de Senlis jouiront d'une réduction de DIX francs par pièce des vins de 1888, en s'adressant directement à M. THOUZÉ, 25, rue Bellon, à Senlis.

LE GRESHAM

Compagnie Anglaise d'Assurances sur la Vie,
établie en France depuis 1854.

Propriétés françaises de la Compagnie GRESHAM :

2, rue Halévy, place de l'Opéra;

30, rue de Provence; — 8, boulevard des Capucines.

Actif : 94.408.165 francs.

*Assurances proposées à la Compagnie pendant les
trente-huit dernières années, près de :*

UN MILLIARD CINQ CENTS MILLIONS DE FRANCS

*Sommes payées par la Compagnie
depuis l'origine, 1848, jusqu'au 30 Juin 1886, près de :*

178 MILLIONS DE FRANCS

Assurances sur la vie entière, mixtes et à terme fixe.

Rentes viagères immédiates,
*aux taux de 10, 12, 15 et 17 pour cent suivant l'âge,
payables au cours dans toute l'Europe.*

Agent Général :

M. GRISON, à Creil.

3^e Concours spécial de 1889.

Le 3^e Concours spécial de 1889 aura lieu le 3 Novembre prochain.

Nous donnerons tous les détails le concernant dans le Bulletin de Septembre.

**Les Leçons d'horticulture sont suspendues
pendant le mois de Septembre.**

Séances du Mois de Septembre.

Senlis.....	Dimanche 4 ^{er} , à deux heures et demie.
Crépy-en-Valois.....	— 8, à deux heures.
La Chapelle-en-Serval.	— 15, à deux heures.
Pont-Sainte-Maxence.	— 22, à deux heures.
Nanteuil-le-Haudouin	— 29, à deux heures.

Senlis. — Imp. E. PAYEN.

AVIS

Tarif des Annonces.

Depuis le 1^{er} janvier 1883, M. Payen est concessionnaire de la publicité à faire par la voie du Bulletin, dans lequel il est autorisé à insérer des feuilles d'annonces de toute nature.

Les tirages supplémentaires du Bulletin (préalablement autorisés par la Société), ainsi que les encartages, seront également confiés aux soins de l'imprimeur.

Toute demande de publicité lui sera donc adressée.

Les *Sociétaires seuls* continueront à jouir du tarif réduit.

Pour une Case :

1 fois	2 fr. 50	6 fois de suite. . .	10 »»
3 fois de suite. . .	6 »»	12 fois de suite. . .	48 fr.

Ils auront également un rabais de 25 0/0 sur les encartages et tirages supplémentaires, à la condition toutefois que leur publicité ne se rapporte qu'à l'horticulture, arts et industries s'y rattachant, vente et location de jardins.

La Société continuera à insérer gratuitement sur la couverture, les demandes d'emploi faites par les ouvriers jardiniers.

Exposition permanente.

La Société vient de décider que MM. les Fabricants et Marchands d'objets d'art décoratif et accessoires de jardin, pourraient être autorisés à exposer gratuitement au jardin de la Société des spécimens de leur industrie (avec indication de leur adresse).

En faisant leur demande au Président, ils indiqueront la nature, le nombre et la dimension des objets à exposer.

Les dits objets ne pourront séjourner moins d'une année.

La Société ne prend à leur égard aucune responsabilité.

Affichage.

La Société vient d'affecter une partie des murs de son jardin à l'affichage de MM. les Horticulteurs et Fabricants d'objets d'art et d'industrie horticole.

Un cadre spécial recevra les affiches de vente et location de champs, fermes, jardins, parcs et immeubles de MM. les notaires et avoués et des particuliers.

Il y aura de ce fait à payer à la Société une redevance calculée sur la grandeur de l'affiche et le temps qu'elle devra y séjourner.

Jus de Tabac.

Messieurs les Sociétaires peuvent se procurer du jus de tabac au siège de la Société.

S'adresser à M. LOZET, jardinier-professeur.

Messieurs les Sociétaires qui désirent compléter la collection des Bulletins de la Société, peuvent s'adresser à M. DESLANDES, bibliothécaire. — Coût de chaque année, 2 fr.